GDS des Savoie — GDS Auvergne Rhône-Alpes

FICHE TECHNIQUE MAIRIE

DÉMARCHE À SUIVRE : SIGNALEMENT FRELON ASIATIQUE

1 Signalement sur la plateforme

- Toute personne déclarante doit signaler le nid sur la plateforme régionale de signalement

www.frelonsasiatiques.fr

- Le signalant renseigne ses coordonnées personnelles et celles du nid
- Le déclarant doit bien joindre une photo du nid pour confirmer la présence du frelon asiatique et faciliter l'intervention du désinsectiseur professionnel
- Un gestionnaire de secteur (animateur bénévole du GDS) prend en charge le traitement du signalement

2 Processus de traitement du signalement (interne au GDS)

1 Animateur

Réception et **diagnose** des signalements, mandate les référents et désinsectiseurs
Vérifie la présence du frelon suite au signalement, grâce à une confirmation d'un référent local
Accompagne le désinsectiseur sur les interventions si besoin

2 Désinsectiseur interne GDS (conventionné)

Contacte le particulier et sécurise le périmètre de l'intervention
Utilise le matériel et la technique selon une Charte de Bonnes Pratiques du GDS
Sensibilise le particulier
Informe l'animateur et saisit son rapport d'intervention sur la plateforme

- Le nid doit bien être confirmé frelon asiatique (par le référent) avant intervention
-Le professionnel intervient dans les 72h maximum
-Prise en charge financière par le GDS et les collectivités territoriales
-Si des difficultés sont rencontrées, contacter directement l'agglomération

INFOS
laetitia.bugey@gdsdessavoie.fr